



Carte d'identité française

Par **miily**, le **05/02/2014 à 19:59**

Bonjour,

Mon père est née en France en 1950, mais il a été emmener contre sa volonté par son père à l'âge de 14 ans au Maroc (il est née de mère inconnu mais Française). Il est revenu en France à l'âge de 18 ans avec une carte de séjours (à chaque fois renouvelé) pour travailler. Il vis en France depuis ce jours et ne c'est jamais marié mais à eu 4 enfants. J'aurais voulu savoir si il pouvait demander sa carte d'identité Française directement ou s'il doit faire les démarche pour une naturalisation ?

Merci beaucoup.

Par **aguesseau**, le **05/02/2014 à 22:43**

bsr,

comment pouvez-vous être sur que la mère inconnue de votre père était française ? dans sa situation comme ni son père ni sa mère était français à sa naissance ou durant sa minorité, votre père doit demander sa naturalisation s'il remplit les conditions requises.
cdt